



Saisine du tribunal administratif

Par **charming**, le **18/01/2008** à **22:49**

Bonjour, je souhaite faire une requête en effacement des inscriptions au STIC devant le tribunal administratif. Les mentions n'ont jamais fait objet de poursuites judiciaires.

Est-ce la bonne démarche dans mon cas ?

Faut-il prendre un avocat obligatoirement pour la procédure ?

Obtient-on gain de cause dans cette situation ?

merci de vos réponses.